

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU la Loi n°60-32 du 28 juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
VU l'Ordonnance n°69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant statut général des Personnels Militaires des Forces Armées Dahoméennes ;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n°69-329/D/DN. du 23 décembre 1969, portant inscription au tableau d'avancement d'Officiers des Forces Armées Dahoméennes pour l'année 1970 ;
VU le Décret n°378/PR/MFAE du 30 septembre 1966, portant blocage des rémunérations correspondant aux avancements ;
SUR proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommés au grade de Capitaine à compter du 1er Août 1970 :

- Le Lieutenant LEMAN Ibrahim
- Le Lieutenant GBETOWENONMON Lucien

Article 2.- Les nominations ci-dessus ne donnent droit à aucune augmentation de traitement.

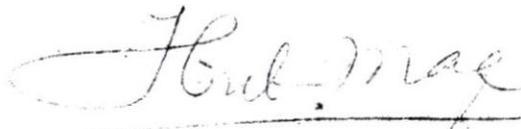
Article 3.- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 29 Juillet 1970

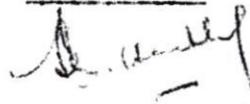
par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

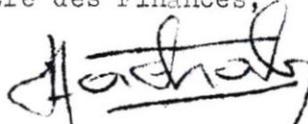


Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO

Ampliations:

PCP 6 - CS 6 - CES 6 - EM-FAD-DGN 20 -DI 8 -
DSFAD 2 - Ministères 11 - SGG 4 - SGPR-IAA-
Gde Chanc.-DCCT-JORD 5 - DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 -
Trésor 4 - DB-DC-CP-Solde 4 - Intéressés 2 - DN 10 -